

# PROGRAMME DE FORMATION

## AGENT DE SECURITE DANS L'EVENTEMENTIEL

**DUREE TOTALE de la formation : 148 heures + stage en entreprise de 28 h en tutorat.**

**Accès possible à la certification : Formation initiale ou VAE**

**Niveau de formation acquis :** Formation de niveau V – titre professionnel.

**MODULE :UV1 cadre juridique professionnel, droit pénal, droit civil) 35 HEURES**

### **Cours théoriques exercices pratiques examen écrit**

Respect des dispositions légales Exercer son activité dans le strict

respect de la loi du 12 juillet 1983 et décrets d'applications ,sensibilisation de la loi du 21 janvier 1995 relatif à la sécurité intérieure

Agir en cohérence avec les conditions de moralité d'accès à la profession

Respecter les conditions d'armement prévues par la loi

Respecter les conditions de détention et d'usage des armes prévues par la loi

Respecter les dispositions prévues en matière de port d'uniforme et insignes par la loi

Exercer l'activité à l'exclusion de toute autre

Respecter le principe de neutralité

Estimer une situation de légitime défense

Agir en veillant au respect de l'intégrité physique des personnes

Agir dans le respect de la vie privée et du droit de propriété

Estimer les risques d'atteinte aux intérêts fondamentaux de la nation et à l'autorité de l'Etat

Procéder à des interpellations

### **SST suivant référentiel Sauveteur Secouriste du Travail 14 HEURES**

Prodiguer des soins de premier secours

Mettre en œuvre un périmètre de sécurité ou d'évacuation

Déclencher l'intervention des services compétents

Formuler clairement une demande de secours

Préparer l'arrivée des secours

Accueillir, rendre compte rapidement de la situation et guider les services compétents (Samu, pompiers, autres...)

### **MODULE : Prévention et gestion des incidents et des incendies**

#### **EPI EQUIPIER PREMIERE INTERVENTION 7 HEURES**

Vérifier systématiquement le bon état du matériel de sécurité

Veiller à l'application des consignes de sécurité

S'assurer de la vacuité permanente des accès de secours, éloigner d'éventuels occupants, les informer sur les risques qu'ils font courir aux autres

En cas de départ de feu, utiliser les moyens d'extinction appropriés

Déclencher l'intervention des services compétents

Sécurisation d'un stade et d'un évènement = référentiel

Triangle du feu

## **MODULE UV2 Cours 30 HEURES**

### **Théorie, exercices pratiques examen QCM + pratique**

Utiliser des systèmes électroniques de sécurité et de communication

Sensibilisation du poste sécurité et des locaux avec leurs abords

Accueillir les clients en donnant une première image conforme aux standards de la manifestation (steward, hôte d'accueil, stadier, contrôleur, billetterie)

Contrôle général du public et de ses déplacements

Filtrer les entrées selon la réglementation applicable et selon les consignes (badge, accréditation, véhicule...)

Effectuer physiquement une surveillance péri métrique

Déterminer les personnes « à risques » sur l'évènement (alcool, comportements...)

Repérer la présence d'objets prohibés, insignes ou signes xénophobes ou idéologiques (Loi du 06 12 93-Alliot M)

Connaissance des techniques d'une palpation de sécurité

Renseigner la main courante sur papier et électroniquement

Informers les clients sur les risques liés aux infractions

Rendre compte par écrit de tous les incidents majeurs traités et des situations « à risque » observées (*procès verbal de mission*)

Coopération avec les services de l'Etat

## **MODULE UV 3/ 4 62 HEURES**

### **Théorie et pratique, attestation de formation**

**PALPATION DE SECURITE** Loi du 21 janvier 1995 relatif à la sécurité intérieure et les décrets

Apprendre à répondre aux incidents en équipe

Gérer son stress avant, pendant et après son intervention

Analyse des lieux et conditions de travail

Analyser des comportements du public (définition des spectateurs)

Opposer un refus d'accès sans déclencher d'incident

Faire sortir une personne agressive

Intervenir, en médiateur ou dans le cadre légal en cas d'incident entre personnes, d'émeutes ou de conflits

Utiliser des techniques de « riposte graduée » en fonction des réactions des personnes.

Protection physique face à des agresseurs

Réponse adaptée à une situation de panique

Mise en pratique

## VALIDATION du TITRE

### 14 HEURES, examen écrit + pratique et oral questions réponses

#### Examen :

Validation obligatoire pour l'obtention du titre :

N°	Épreuve	Nature	Durée	Écrit sur table et repêchage oral
UV1	Réglementation	Écrit Oral	1h30 min 15 min	<b>Epreuve sur table</b>
UV2	Prévention et lutte contre la malveillance et Palpation	Pratique orale	30 min. + 15 min	<b>scénarii</b>
UV3	Prise en charge d'une mission et intervention professionnelle	Pratique	30 min	<b>scénarii</b>
UV4	Communication professionnelle	Pratique Écrit	1 heure	<b>Scénarii message d'alerte et rapport</b>

#### JURY :

3 membres professionnels salariés ou chefs d'entreprises chargés de sécurité ayant trois ans d'expérience minimum homme ou femme ou toute personne extérieure compétente (Exploitant de lieu de spectacle, responsable sécurité d'établissements sportifs)

Validation : Certification et attestation de formation à la palpation

#### VAE :

Afin de bénéficier de la validation des acquis de l'expérience, le demandeur devra impérativement justifier de trois années d'expérience professionnelle (continues ou non) dans le domaine des métiers de la prévention et de la sécurité ou du filtrage, dans les dix dernières années. S'il répond à cette exigence, il est alors éligible à la V.A.E

Pour la recevabilité de la demande, à partir du livret 1 complété, le jury examinera le respect des trois conditions au vu du Curriculum Vitae, d'une lettre de recommandation, d'attestations d'emplois, de contrats de travail, de fiches de poste, etc.

Pour l'analyse des activités, le jury examinera les activités décrites dans le livret 2 et fera une comparaison par rapport aux exigences du référentiel.

Le jury sera particulièrement vigilant sur le document identifiant que le candidat a été habilité ou formé sur le module PALPATION.

#### **Obligations réglementaires générales :**

Les locaux doivent être adaptés à la formation Professionnelle et au besoin de la formation des métiers de la sécurité pour les parties techniques et pratiques de l'apprenant.

Un cahier des charges sera demandé par le centre canin de CAST ainsi que la qualification des formateurs dans le cadre du réseau école du Centre canin de CAST pour une convention de partenariat.

Un PV d'inscription dès l'entrée en formation des candidats, les documents tel que les états de présence ou et les dossiers V.A.E.

Le centre canin ou son représentant délivre la certification le jour de l'examen.

